

Procès-verbal du Conseil Municipal du 07-03-2022

MEMBRES PRESENTS : 9

BARTHET-BARATEIG R., BILLOT R., VAROQUI J., MILHAU M., GARNIEL J., RAPIN B., CLAYRAC T., PERROCHEAU R., GENDRON C.

MEMBRES ABSENTS : 3

GIRAUDEAU E. (absente), GIRAUD C. (donne pouvoir à PERROCHEAU R.)

SECRETAIRE DE SEANCE : Romain Billot

ORDRE DU JOUR

- 1) Vote d'une motion de soutien au peuple Ukrainien.
- 2) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13/12/2021.
- 3) Délibération du nouvel adjoint.
- 4) Délibération donnant autorisation au maire de signer la convention 2022 avec SDIS.
- 5) Délibération donnant autorisation au maire de signer la convention 2022 avec CDG33 concernant les risques psycho-sociaux.
- 6) Délibération du tarif appliqué pour la location de la salle des fêtes par des associations.
- 7) Délibération donnant acte du nouveau règlement intérieur de la salle des fêtes.
- 8) Délibération des tarifs 2022.
- 9) Délibération autorisant monsieur Le Maire à demander le FDAEC.
- 10) Délibération autorisant monsieur Le Maire à signer le reste à charge communal vis-à-vis du projet de réaménagement de la salle des fêtes.
- 11) Délibération autorisant monsieur Le Maire à signer le reste à charge communal vis-à-vis du projet de création du terrain multisports.
- 12) Questions diverses.

1) Vote d'une motion de soutien au peuple Ukrainien.

Monsieur Le Maire fait la lecture de la motion de soutien au peuple ukrainien et demande aux élus d'approuver cette motion de soutien par vote.

Le conseil municipal a été approuvé à l'unanimité (9 pour ; 0 contre ; 0 abstention)

Votants	10	9 + 1 pouvoir
Pour	10	
Contre	0	
Abstention	0	

2) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13/12/2021.

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des questions ou modifications à apporter concernant le procès-verbal du dernier conseil municipal.

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité cette décision modificative (10 pour ; 0 contre ; 0 abstention).

Votants	10	9 + 1 pouvoir
Pour	10	
Contre	0	
Abstention	0	

3) Délibération vote du nouvel adjoint.

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la démission de monsieur Giraud Christian du poste d'adjoint au maire et restera conseiller municipal. Il explique devoir procéder au vote à bulletin secret du nouvel adjoint au Maire qui prendra ses fonctions immédiatement après le vote. Se présentent Mme Gendron Christelle et M. Varoqui Jérémy.

Résultat du vote : Mme Gendron Christelle (1 voix), M. Varoqui Jérémy (8 voix) et un bulletin blanc.

Votants	10	9 + 1 pouvoir
Pour Mme Gendron	1	
Pour M. Varoqui	8	
Abstention	1	

4) Délibération donnant autorisation à monsieur Le Maire de signer la convention 2022 avec SDIS.

Monsieur Le Maire explique l'importance de signer et perdurer la convention liant la commune avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Gironde. Cette convention permettra aux Sapeurs-Pompiers du secteur de pouvoir assurer la vérification des hydrants de la commune.

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité la signature de la convention avec le SDIS 33.

Votants	10	9 + 1 pouvoir
Pour	10	
Contre	0	
Abstention	0	

5) Délibération donnant autorisation à monsieur Le Maire de signer la convention 2022 avec CDG 33 concernant les risques psycho-sociaux.

Monsieur Le Maire explique l'importance de signer la convention liant la commune avec le Centre de Gestion de la Gironde concernant les risques psycho-sociaux afin d'optimiser les conditions de travail pour les employés. Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité la signature de la convention avec le CDG 33.

Votants	10	9 + 1 pouvoir
Pour	10	
Contre	0	
Abstention	0	

6) Délibération du tarif appliqué pour la location de la salle des fêtes par des associations.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'appliquer un tarif d'utilisation de la salle des fêtes par les associations. En effet, la notion de « subvention » étant remplacée par la notion de « soutien », cela permettra de présenter le bilan de fin d'année à chaque association et le montant du soutien de la commune envers ces associations.

Monsieur Le Maire propose d'appliquer le montant de 10 € / heure d'utilisation.

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité cette décision modificative (10 pour ; 0 contre ; 0 abstention).

Votants	10	9 + 1 pouvoir
Pour	10	
Contre	0	
Abstention	0	

7) Délibération donnant acte du nouveau règlement intérieur de la salle des fêtes.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de proposer un règlement intérieur de la salle des fêtes afin que les utilisateurs puissent avoir un cadre clair quant aux possibilités.

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité cette décision modificative (10 pour ; 0 contre ; 0 abstention)

Votants	10	9 + 1 pouvoir
Pour	10	
Contre	0	
Abstention	0	

8) Délibération des tarifs 2022

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de délibérer les tarifs de l'eau pour l'année 2022. Etant donné les divers travaux, réhabilitations, entretiens, réparations nécessaires, Monsieur Le Maire propose d'augmenter le tarif de l'eau au m3 pour l'année 2022.

- Pour l'eau potable 2021 : 1.90 € ; augmentation de 0.10 €, soit 2.00 € en 2022
- Pour l'assainissement 2021 : 2.90 € ; augmentation de 0.10 €, soit 3.00 € en 2022

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité l'augmentation de 0.20 € / m3 sur l'eau et l'assainissement pour 2022.

Votants	10	9 + 1 pouvoir
Pour	10	
Contre	0	
Abstention	0	

9) Délibération autorisant Monsieur Le Maire à demander le FDAEC

N'ayant pas reçu le courrier d'attribution, Monsieur Le Maire, propose de reporter ce point à une date ultérieure.

Votants	10	9 + 1 pouvoir
Pour	10	
Contre	0	
Abstention	0	

10) Délibération autorisant Monsieur Le Maire à signer le reste à charge communal vis-à-vis du projet de réaménagement de la salle des fêtes

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de délibérer le reste à charge communal face au projet de réaménagement de la salle des fêtes. Il souhaite rappeler le montant du projet et les subventions obtenues des organismes :

- Projet TTC = 33519.7 €
- Subventions DSIL = 8380.00 €
- Subvention conseil départemental (après délib) = 5724.00 €
- Total subventions = 14104.00 €
- Reste à charge communal = 19415.00 €

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité le reste à charge communal et autorise Monsieur Le Maire à engager les travaux.

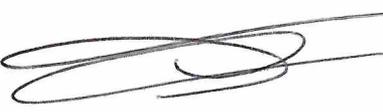
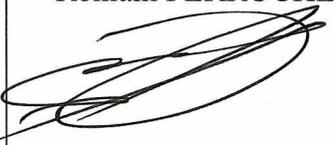
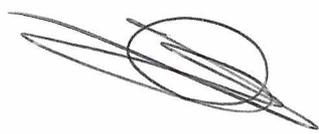
Votants	10	9 + 1 pouvoir
Pour	10	
Contre	0	
Abstention	0	

11) Délibération autorisant le maire à signer le reste à charge communal vis à vis du projet de création du terrain multisports.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de délibérer le reste à charge communal face au projet de réaménagement de la salle des fêtes. Il souhaite rappeler le montant du projet et les subventions obtenues des organismes :

- Projet TTC = 76.772,40€
- Subventions CAF = 10.000,00€
- Subventions DETR = 22.391,95€
- Subvention Conseil Départemental (après délibération) = 7.200,00€
- TOTAL SUBVENTIONS = 39.591,95€
- Reste à charge communal = 76.772,40 – 39.591,95 = **37.180,45€**

Votants	10	9 + 1 pouvoir
Pour	10	
Contre	0	
Abstention	0	

Romain BARTHET- BARATEIG 	Thibault CLAYRAC 	Romain BILLOT 
Christian GIRAUD (ABSENT = pouvoir PERROCHEAU) 	Romain PERROCHEAU 	Jeremy VAROQUI 
Bruno RAPIN 	Marianne MILHAU 	Christelle GENDRON
Jacques GARNIEL 	Elisa GIRAUDEAU ABS	